



Employeur à fait appel. il a déposé plainte pour falsification de

Par **ellefia**, le **03/03/2013** à **02:51**

Bonjour, rnJ'ai travaillé comme caissière vendeuse dans un supermarché. J'ai subi deux braquage à mains armées, reconnus accident de travail par la sécurité sociale. J'ai été en arrêt maladie pour cela. Puis, j'ai été licencié. J'ai pri un avocat mon me défendre et une procédure prud'homme a été faite, mais mon employeur à fait appel. Je ne suis pas encore passée en audience appel, mais ça ne devrait tarder. J'ai reçu ce matin un courrier de mon avocat, avec une copie de dépôt de plainte pénale de mon employeur disant que j'aurais fait des copies de documents ou falsifié des documents médicaux, avec sur ce courrier un témoignage d'un de mes médecins (psychiatre qui m'a suivi après l'agression sur mon lieu de travail), celui-ci ne reconnaissant pas un document comme rempli par sa main. Je n'ai jamais fait de fraude ou de document falsifié de ma vie, comme il est sous-entendu sur le courrier que m'a envoyé mon avocat. Je ne comprends pas ce qui m'arrive et comment mon employeur a pu avoir les coordonnées d'un de mes médecins, ni quel est le document qui a été examiné par mon ancien médecin, vu par l'employeur et au dépôt de plainte. Je suis dépassée, je ne sais pas quoi faire. Sur le courrier de mon avocat, celui-ci me demande de répondre à son courrier. S'il vous plait, aidez-moi. Qu'est ce que je dois faire ??? Merci de votre bienveillance et du moindre conseil que vous pourrez me donner. Je ne sais plus ce que je dois faire. Et j'ai très peur de représailles...

Par **chaber**, le **04/03/2013** à **07:53**

bonjourrrnvous devez répondre à votre avocat point par point aux questions posées de façon sincère afin qu'il soit mieux à même de préparer son dossier

Par **ellefia**, le **05/03/2013 à 12:33**

Mardi 05 mars 2013
Bonjour, Madame ou Monsieur,
Merçi à vous pour votre message réponse.
Je n'ai rien fait de tout ce qui m'ai reprochés sur la plainte de mon ancien employeur. Sur la plainte, il est question d'un document médical, vu par mon médecin. (entendu par la police ?, comment mon employeur a pu faire convoqué mon médecin ?, quel document lui a t-on fait voir ?, dans quelle circonstances? je ne sais pas). Sur la plainte, mon médecin déclare : «c'est sur, ce document n'est pas de moi». Et, tout au long de la plainte, il est noté des faits graves qui me sont reprochés : faux, usages de faux, manoeuvres frauduleuses, escroquerie via vis de mon ancien employeur, vis à vis du médecin et des prud'hommes... On m'accuse de faire preuve de très mauvaise foi et d'avoir commis ces faits, dans le but de gagner de l'argent de mon ancien employeur. Et que c'est mon employeur qui est victime d'escroquerie.
J'ai simplement attaqué aux prud'hommes mon ancien employeur pour son manquement en tant que responsable de magasin, suite aux 2 agressions et braquage à mains armées, ses agissements, que j'ai subi sur mon lieu de travail. Lors de ces agressions, aucun de mes supérieurs ne m'a porté aide et ni la police, ni les pompiers n'ont étaient appelés. Voilà pourquoi ma démarche aux prud'hommes. J'ai retrouvé les documents originaux ainsi que les doubles de copies que j'ai en ma possession. Copies que j'ai faite parvenir depuis le début de ma démarche contre mon employeur à mon avocat. Je possède bien le certificat médical original que m'a remis en main propre mon médecin à son cabinet.
Hier, lundi 04/03/2013 à 8h30 du matin, j'ai eu mon avocat au tél. Je l'ai informé avoir reçu sa lettre et plainte de mon employeur. Je lui ai certifié n'avoir rien fait de tout ce qui m'es reproché sur cette plainte et qu'il y a des incohérences. Je lui ai signifié avoir le certificat original.
Mon avocat, au tél, m'a répondu : *que c'était une démarche fréquente, l'employeur a des choses à se reprocher et il ne veut pas payer la somme demandé par le prud'hommes.
* l'employeur a cherché une faille, pour geler la procédure d'appel, gagner du temps et m'intimider. J'ai répondu à mon avocat : je suis très choquée et que j'ai peur de représailles.
J'ai lui ai demandé, si je devais aller à la police et montrer ce courrier ainsi que les documents originaux médicaux que j'ai, pour leur faire certifier conformes.
Mon avocat m'a dit : rien faire pour moment, que je serais certainement convoquée par la police dans quelques temps.
Je lui es dit, avoir préparé 1 courrier commentaires sur cette plainte. J'ai donc posté en LRAR mon courrier ce jour à mon avocat. Maintenant, j'attends une réponse !!! ???
Je me demande tt de même, si je ne devrais pas porter plainte contre mon médecin, étant donné qu'elle à fait un témoignage surprenant et grave à mon encontre, qu'elle a violé le secret médical ???
Ce que j'écris là, c'est pas un film mais c'est pire : c'est ma réalité !!! Un cauchemard !!!
Si vous avez une idée, un conseil pour m'aider dans cette affaire, je vous en remercie grandement.
Merçi beaucoup. A bientôt, peut-être

Par **moisse**, le **06/03/2013 à 16:58**

Bonjour,
Je pense que votre avocat ne vous donne pas clairement les explications sur cet incident.
Votre employeur est entré en possession d'attestations médicales que vous avez fourni à votre avocat, et que celui-ci utilise dans son dossier. Il a l'obligation de communiquer ces pièces à la partie adverse.
La vérification opérée par les soins de votre adversaire fait réagir un de vos médecins qui ne reconnaît pas être l'auteur du document en question ou du moins pas la totalité de l'attestation.
C'est donc ce médecin que vous devez consulter pour éclairer la situation.
Pour ce qui est des documents copiés "illicitement", la jurisprudence

reconnait votre droit à copie si vous êtes entrée en possession des originaux sans manoeuvre illicite (donc sans avoir fouillé les bureaux du patron...).

Par **ellefia**, le **06/03/2013 à 18:30**

mercredi 06/03/2013
Bonjour, Madame ou Monsieur,
Merçi, de votre lecture suite à mon message et à votre réponse,
J'ai pensé aussi à contacter mon ancien médecin. Je ne sais pas si c'est une bonne idée que de le contacter par téléphone car je ne peux pas me déplacer. Si je le contacte, pour ce fameux certificat médical et que je lui demande des explications, je crains que ça me porte tord, du style que je le harcèlerais ou bien que je voudrais influencer son jugement, quelque chose dans ce genre. Je ne sais pas.
Pour ce qui es des photocopies de documents, c'est des documents originaux qui m'ont été remis par les médecins qui qui suivent, donc je n'ai pas fait de trafic, c'est sur.
Et que pensez-vous de l'idée que j'aille à la police pour faire valider conforme le certificat médical que j'ai ???

Par **moisse**, le **06/03/2013 à 20:44**

La certification conforme n'exsite plus. Vos documents sont tous réputés vrais jusqu'à l'administration de la preuve contraire.
Votre avocat est là pour vous assister, c'est préférable de le contacter.

Par **ellefia**, le **06/03/2013 à 20:59**

Mercredi 06/03/2013
Merçi pour votre réponse. Pour la certification conforme je savais pas. Je vais me rapprocher de mon avocat et voir ce que je peux faire. Merçi encore pour le temps que vous avez passé à la lecture de mes messages et de votre bienveillance. Bonne soirée, Madame ou Monsieur. Merçi encore.